

VERS UNE APPROCHE DE GESTION INTÉGRÉE DU DRAGAGE SUR LE SAINT-LAURENT

La Vision du GT

**Le Groupe de travail sur la gestion intégrée du dragage et des sédiments
14 juin 2001**

La définition de la gestion intégrée du dragage par le GT

- *Organisation et coordination de l'ensemble des activités reliées au dragage, incluant la gestion des sédiments, dans un ensemble défini de procédures et de règles communes et acceptées de tous les intervenants dans le respect des principes de développement durable du Saint-Laurent*

Le mandat du GT

- **Élaborer et proposer un cadre général pour assurer une approche commune et intégrée de gestion du dragage et des sédiments dans le Saint-Laurent**
- **Identifier et proposer le développement d'outils concrets permettant la mise en oeuvre de cette approche intégrée**



Le GT formule 17 recommandations sous 3 volets

(Dans la structure proposée, chaque volet sera pris en charge par un comité)

3 volets

**1.0 Planification du dragage
et de la gestion des sédiments**
(section 3.1)



3 comités

**Comité de
planification**

**2.0 Processus d'élaboration et
d'autorisation des projets de
dragage** *(section 3.2)*



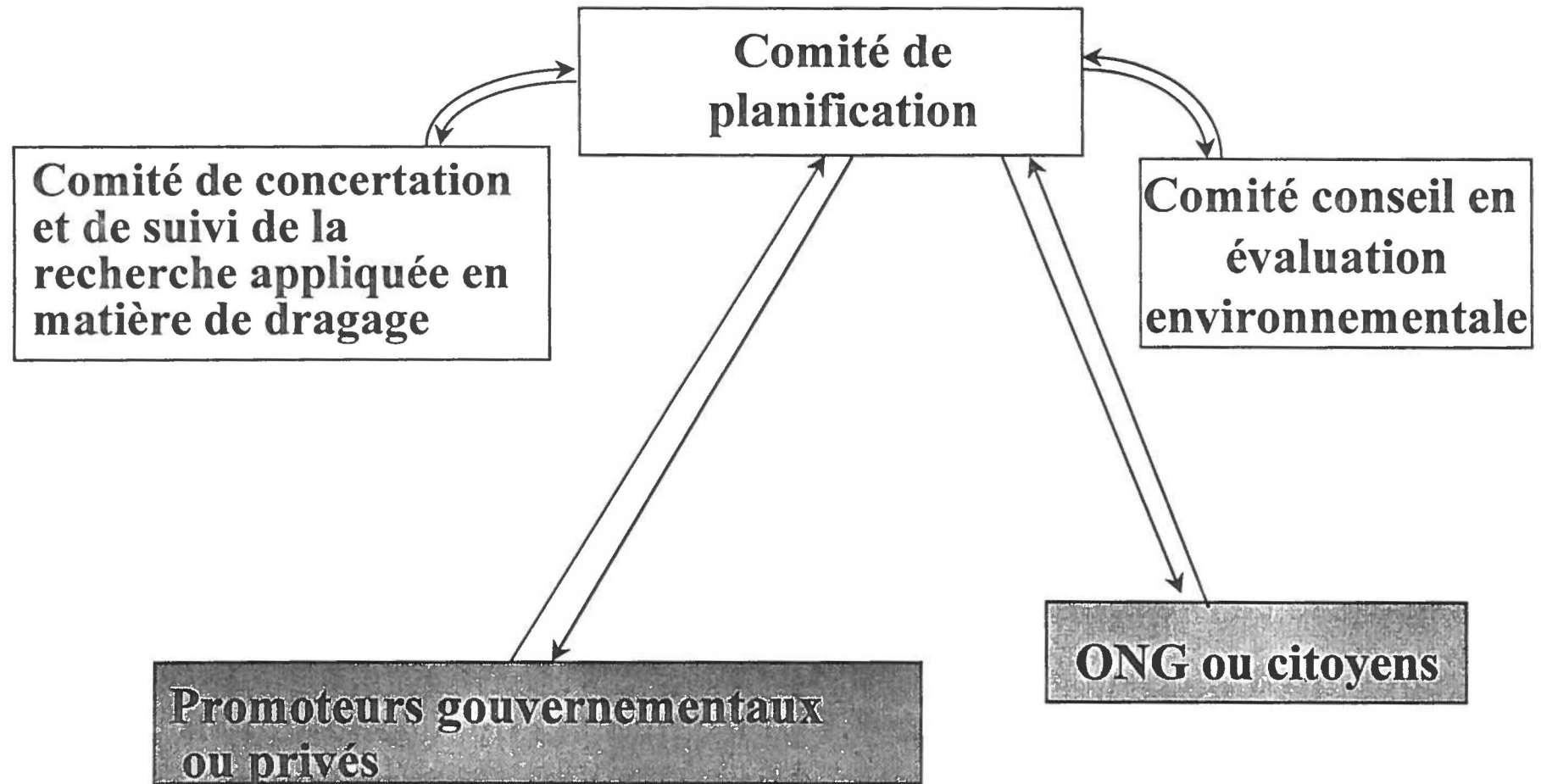
**Comité conseil en
évaluation
environnementale**

**3.0 Connaissances scientifiques
relatives au dragage**
(section 3.3)



**Comité de concertation et
de suivi de la recherche
appliquée en matière
de dragage**

Structure proposée



**Structure
proposée**

=

**Complément à la gestion
actuelle (provinciale et
fédérale)**

Objectifs de la structure:

- **Rendre plus efficaces les processus décisionnels actuels**
- **Harmoniser l'application des processus actuels par une:**
 - *meilleure planification*
 - *meilleure communication*
 - *coordination entre les parties intéressées*
- **Développer de nouvelles connaissances scientifiques reliées aux activités de dragage par un effort concerté**

1.0 Planification du dragage et de la gestion des sédiments (4 recommandations)

- R1 *Créer un Comité de planification* chargé de fournir les informations et les directives pertinentes afin de faciliter la réalisation de plans régionaux des activités de dragage sur le Saint-Laurent
- R2 Développer et faire la promotion d'un *guide destiné à faciliter la planification à long terme* des activités de dragage et *l'élaboration des plans de gestion régionaux*
- R3 *Élaborer un mécanisme d'information et de sensibilisation du public* destiné à faciliter la participation des parties intéressées à la planification des activités de dragage
- R4 Travailler de concert avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux responsables du contrôle de la pollution (ponctuelle et diffuse), afin de les *sensibiliser à la contamination des sédiments* et aux conséquences qu'elle entraîne sur l'environnement et sur les activités de dragage et, les *inciter à mettre en oeuvre les plans de gestion adaptés*

La mise en oeuvre du volet 1.0 permettra:

- ⇒ ***Planification régionale à moyen et long terme des activités de dragage***
- ⇒ ***Amélioration de la coordination entre les parties intéressées, en amont des projets***
- ⇒ ***Participation du public à la planification des activités de dragage***

2.0 Processus d'élaboration et d'autorisation des projets de dragage (5 recommandations)

- R5** *Établir un Comité conseil en évaluation environnementale* pour le dragage sur le fleuve Saint-Laurent
- R6** *Élaborer, à l'intention des promoteurs, un document regroupant les exigences en matière d'études d'impact* des activités de dragage sur le Saint-Laurent
- R7** *Uniformiser l'application des concepts* qui, lors du processus d'évaluation environnementale, soulèvent des problématiques en matière de dragage sur le Saint-Laurent
- R8** *Revoir les modalités d'implication du public dans le cadre des évaluations environnementales* pour mieux intégrer ses préoccupations
- R9** *Élaborer une procédure pour améliorer la coordination et la communication dans l'évaluation environnementale* des activités de dragage sur le Saint-Laurent, en tenant compte des rôles respectifs des gouvernements fédéral et provincial

La mise en oeuvre du volet 2.0 permettra:

- ⇒ ***Amélioration et coordination des actions* découlant des politiques relatives au dragage**
- ⇒ ***Participation active des parties intéressées* plus tôt dans l'évaluation environnementale des projets**
- ⇒ ***Accroissement de l'échange d'information* entre les paliers de gouvernement**
- ⇒ ***Meilleure équité* dans le traitement des projets.**

3.0 Connaissances scientifiques relatives au dragage (8 recommandations)

- R10 Établir un *Comité de concertation et de suivi de la recherche* appliquée en matière de dragage
- R11 Développer un ensemble de *règles communes d'aide à la décision* pour l'évaluation des activités de dragage et la gestion des sédiments
- R12 Définir ou améliorer les différents *outils d'évaluation de la qualité des sédiments* incluant ceux dérivés de l'écotoxicologie
- R13 Améliorer et développer les technologies contribuant à la *gestion des sédiments contaminés*
- R14 Mieux comprendre et évaluer les *impacts* des activités de dragage sur *l'habitat du poisson*
- R15 Poursuivre les efforts de *modélisation du fleuve Saint-Laurent* de façon à mieux comprendre les mécanismes de transport des sédiments et d'améliorer l'évaluation des impacts des projets de dragage
- R16 Réévaluer les possibilités de *valorisation des sédiments* de dragage
- R17 Améliorer les outils d'*évaluation des impacts cumulatifs*

La mise en oeuvre du volet 3.0 permettra:

- ⇒ Meilleure compréhension des impacts liés au dragage**
- ⇒ Réduction des incertitudes scientifiques**
- ⇒ Meilleures décisions**

Conclusion

MANDAT DU GT:

- *Élaborer et proposer un cadre général pour assurer une approche commune et intégrée de gestion du dragage et des sédiments dans le Saint-Laurent*
- *Identifier et proposer le développement d'outils concrets permettant la mise en oeuvre de cette approche intégrée*

PROPOSITION: *17 recommandations regroupées sous trois thèmes*



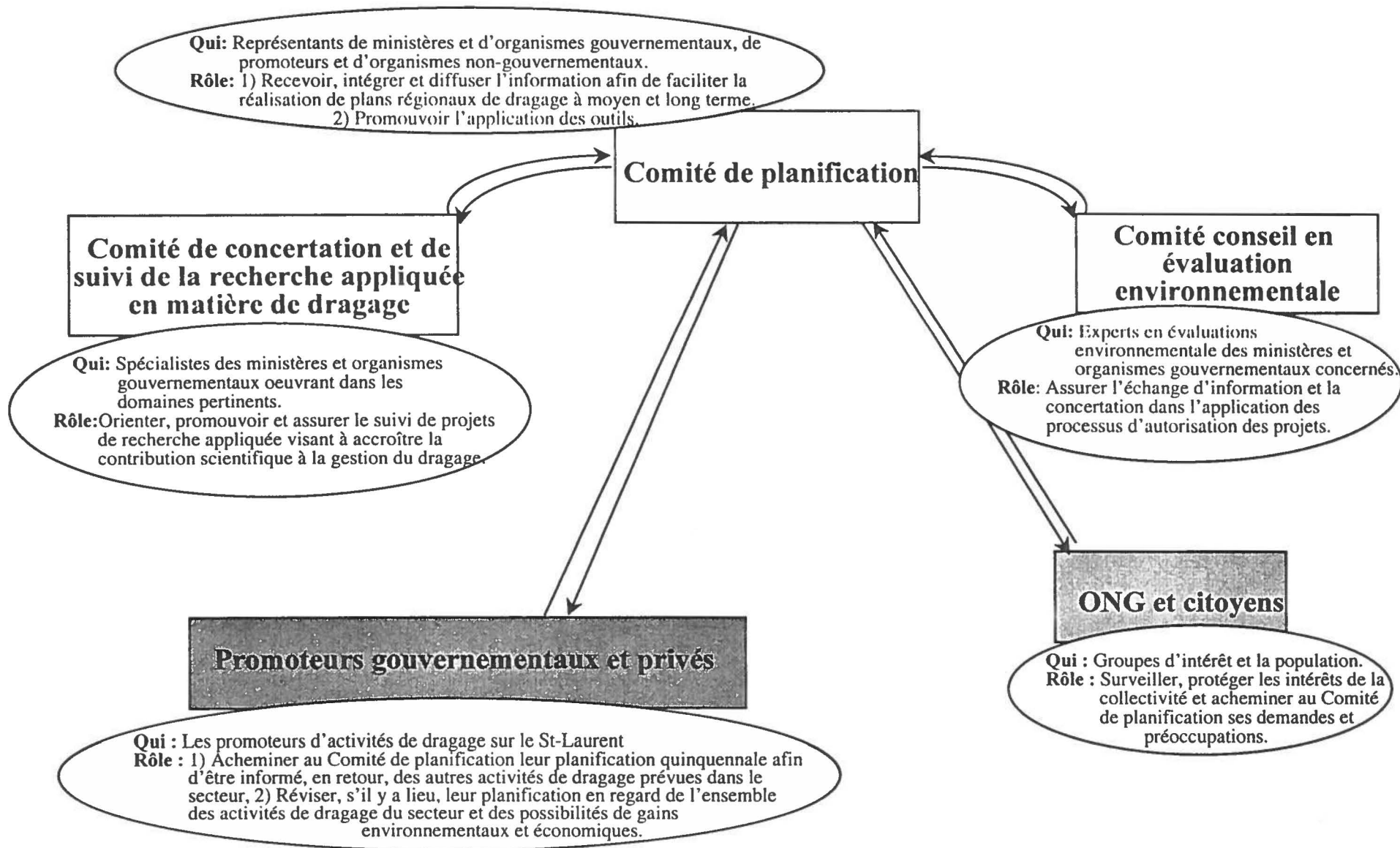
TROIS (3) COMITÉS

**Approche de gestion
intégrée du dragage**

=

**Faciliter la prise de décision
et son acceptation locale**

La mise en oeuvre de cette approche nécessitera cependant un engagement formel des différentes instances gouvernementales et la participation de toutes les parties concernées



**** Les liens illustrés ont été définis afin d'assurer la fonctionnalité de la structure proposée et ne doivent en aucune façon être considérés comme restrictifs. D'autres échanges, notamment entre les promoteurs et le public, sont d'ailleurs fortement encouragés.**